Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 18 (1910)

Heft: 12

Quellentext: Lettres de la Harpe à d'Alberti et au petit conseil du Tessin

Autor: La Harpe, Fred. Cesar

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LETTRES DE LA HARPE ¹ A D'ALBERTI ET AU PETIT CONSEIL DU TESSIN

Vienne², le 10 mars 1815.

A Messieurs le Président et Petit Conseil du Canton du Tessin.

Messieurs.

J'ai reçu les diverses dépêches que Vous m'avez fait l'honeur de m'adresser. La difficulté de correspondre directement et avec sureté par la Suisse m'a empêché de vous écrire, mais les Députés du canton de Vaud vous auront communiqué, ainsi que je les en avois priés, tout ce qui intéresse votre Canton. Toutes les pièces qui étoient de nature à pouvoir être placées sous les yeux du Congrès ont été remises à son Comité.

Pendant quelque temps, la marche de nos affaires a été ralentie; mais tout annonce une décision prochaine, et j'espère que vous ratifierez les sacrifices qu'on a jugé nécessaires pour mieux consolider notre indépendance, et l'intégrité de notre territoire.

Les communications officielles relatives à ces objets auront lieu prochainement, et prouveront combien étoient mal fondés ces bruits répandus par la malveillance, que les XIII Cantons et l'ancien Régime seroient rétablis.

C'est à Vous, Messieurs, qu'il appartient surtout d'éclairer et de tranquilliser le peuple. Celui de votre Canton en a plus besoin que tout autre. La situation exposée de votre territoire, vos communications fréquentes avec les habitants de l'Italie septentrionale, et le mécontentement occasionné par les troubles qui vous agitent depuis un an, exigent de votre part autant de prudence que de fermeté. Il s'agit de prouver que les nouveaux Cantons méritent de conserver l'existence politique que les Puissances Alliées viennent de reconnaître. Le moment actuel vous en offre l'occasion.

Napoléon vient de quitter son île, dans le but, à ce qu'il paroît, de remettre en question ce que le *Traité de Paris avoit décidé*.

Des troubles et de nouveaux déchiremens peuvent être les suites d'une pareille entreprise. Il est probable au moins qu'il cherchera à s'étayer en Suisse de tous les mécontens. S'il y parvenoit jamais,

¹ Communiquées par M. le Dr Colombi, à Bellinzona. Voir Revue Historique Vaudoise, Octobre 1910.

² La Harpe se trouvait alors au congrès de Vienne. Vaud l'avait chargé de défendre ses intérêts, Argovie et Tessin lui avait consié la même mission.

des calamités sans nombre fondroient bientôt sur notre pauvre Patrie; car les Puissances réunies à Vienne s'étant engagées à soutenir leur ouvrage, ne souffriront pas que leur ennemi prenne pied parmi nous.

Les Gouvernemens des nouveaux Cantons doivent donc redoubler de vigilance, et prévenir les mouvemens désordonnés aux quels pourroient s'abandonner des hommes ou inconsidérés ou malveillans. Des *mesures énergiques* doivent être prises pour punir promtement quiconque hasarderoit de pareils mouvemens, soit qu'ils consistent en vociférations, en insultes, ou en voies de fait.

La Faiblesse étant, dans ces conjonctures, aussi repréhensible que la Connivence, il ne faut pas que les ennemis des nouveaux Cantons puissent jamais reprocher l'une ou l'autre, soit aux gouvernans, soit aux gouvernés.

En maintenant, au contraire, le calme, vous fournirez, Messieurs, aux Puissances Alliées, une preuve de plus que les nouveaux Cantons sont dignes de leur bienveillance, et celle-ci ne peut être indifférente; c'est celle de l'Europe.

Ce que j'ai l'honneur de vous écrire, Messieurs, vous sera répété en particulier de la part de la légation russe, et je ne doute pas que vous n'y ayez beaucoup d'égard, en songeant à la reconnaissance particulière que la Suisse entière et les nouveaux Cantons doivent à l'empereur de Russie. Une conduite équivoque produiroit, dans ces momens, les plus fâcheux effets.

Ces considérations sont tellement frappantes que Vous reconnoitrez certainement l'urgence de prévenir toute espèce de désordre, avant qu'il soit trop tard. *Surveillance et Energie* sont les mots d'ordre dans ce moment.

Agréez, s'il vous plait, Messieurs, l'hommage de mon respect.

Votre très humble et très obéissant serviteur, Fred. César La Harpe Cit. du Canton de Vaud.

Zurich, le 3 juin 1815.

A Messieurs le Landamman et Conseil d'Etat du Canton du Tésin.

Très honorés Messieurs!

J'ai reçu la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 24 May et m'empresse de Vous exprimer ma vive reconnoissance pour ce témoignage honorable de Votre satisfaction et de votre bienveillance.

Nous n'avons pu obtenir tout ce que nous desirions; mais la reconnoissance par le Congrès de l'Indépendance de la Suisse, et de ses divisions cantonales actuelles, doit nous consoler un peu. La promesse de neutralité devoit surtout produire cet effet; mais je ne puis guêre la concilier avec la Convention récente du 20 May 1. Je souhaite que les hommes d'Etat qui ont conseillé celle-ci n'ayent pas engagé notre Nation dans un mauvais défilé. La maxime de demeurer neutre, c'est à dire de maintenir notre Territoire inviolable au milieu des querelles des Nations voisines, a valu à notre nation deux siècles et demi de paix. On peut se moquer d'une politique qui se réduit à ne jouer aucun rôle; mais elle n'en est pas moins respectable, et le Peuple qui accueille comme amis tous les autres, qui respecte les droits de tous, est certainement un Peuple infiniment respectable. Nous étions en mesure de pouvoir défendre cette politique. 30,000 hommes d'élite sont déjà à leur poste, 30,000 autres sont prêts à les joindre, et des réserves composées d'hommes tous sortis de l'élite eussent marché au secours de la Patrie, si elle eût appelé tous ses enfants à la défense de leurs foyers. Nul certainement ne nous aurait attaqué. Les Alliés se seroient bien gardé de commencer en Suisse une nouvelle guerre, et les François n'auroient point succombé à la tentation d'envahir nu Territoire par lequel on ne pouvait parvenir jusqu'à eux.

Bien convaincu de ces vérités, j'ai fait à Vienne, tant par écrit, que de vive voix, les plus énergiques représentations contre l'attitude aggressive qu'on vouloit nous donner, et il ne m'a pas été difficile de prouver que cette attitude qui nous ruinera, pourroit devenir nuisible aux Alliés eux-mêmes. Les Puissances n'ont su que répondre; mais à mon retour en Suisse j'ai vu leurs œuvres.

La Convention du 20 May, entièrement opposée à la Déclaration faite au nom des Puissances, rendra le territoire suisse le théatre de la guerre. Les Alliés et les François s'y rencontreront. Nos villes, nos campagnes, seront ravagées : nous serons ruinés, et nous l'aurons mérité, parce que nous aurons commis gratuitement, et sans provocation, la première hostilité. La Concession d'un Passage aux Alliés pour attaquer les François, est une Déclaration de guerre injuste, impolitique et non nécessaire.

³ Voir précisément l'article de M. J. Cart, De la participation des troupes suisses à l'invasion de la France par les alliés, Revue Historique Vaudoise, septembre et octobre 1910. Par la convention du 20 mai 1815, la Suisse faisait cause commune avec les Alliés contre Napoléon, revenu de l'île d'Elbe.

La participaiton accordée au Canton d'Uri relativement au Péage, ne doit pas Vous alarmer. Il a bien fallu satisfaire un peu ces pauvres montagnards qui ont fait beaucoup de pertes. Si la République survit à la crise à laquelle on vient de l'exposer, vous trouverez sans doute, Très Honorés Messieurs, le moyen de traiter avec Uri pour sa part.

Vous m'attribuez, Très Honorés Messieurs! plus qu'il ne m'est dû. M. le conseiller Rengger m'a puissamment secondé, mais nous avons de vraies obligations à S. E. M. le Comte de Capo d'Istria; et non seulement les nouveaux Cantons, mais le peuple entier de la Suisse, doivent reconnôitre que si les bouleversemens projetés ont été prévenus, c'est à la bienveillance persévérante de S. M. l'Empereur de Russie qu'il faut le rapporter. La Suisse n'en seroit pas où elle est, si elle renfermait beaucoup d'hommes libres dont les principes et les sentimens ressemblassent à ceux que ce Souverain professe à notre égard.

Tâchons de demeurer calmes, sages, énergiques. Les plus petites nations se font respecter par ce moyen; c'est par la... (?) qu'elles périssent. Mens agitat molem.

Je suis avec respect

Très Honorés Messieurs!

Votre très humble et très ob. Serviteur, Fred. Cesar La Harpe. Cit. du C. de Vaud.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

**Le dernier ouvrage de M. Maillefer, Vacances en Suisse 1, va faire, c'est certain, une foule d'heureux à la fin de l'année. Il sera une ressource inappréciable pour celui qui doit offrir des cadeaux à petits et grands et il fera le bonheur de celui qui le recevra. Ce n'est pas, du reste, quitter le domaine de l'histoire que de parler de ce volume remarquable à tous égards. C'est l'histoire de nos villes et bourgades que nous conte l'auteur: l'histoire pour les profanes qui l'aiment voisinant avec l'anecdote typique qui nous

¹ Vacances en Suisse, texte de M. le professeur Paul Mailleser. I vol. in-4, illustré de 324 gravures. — Lausanne, Payot et Cie.